



Mairie de NAVES

1, rue de l'hôtel de Ville
19 460 NAVES
Tél. : 05.55.26.60.16
mairiedenaves@gmail.com
naves19.fr

COMPTE RENDU
DE LA REUNION
Du CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 13 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 13 janvier à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de NAVES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé LONGY, Maire.

Présents: M LONGY Hervé, Mme LATOUR-LEYRAT Fabienne, M MERCKX Michel, Mme BRUNERIE Anne-Marie, M CAPEL Gérard, Mme SEIGNOLLES Geneviève, M ESTRADÉ Jean-Bernard, Mme HEIDERICH Claudine, Mme ARNOULT Christiane, Mme MALGUID-PARLANGE Karine, M POMMET Pierre-Jean, Mme VEYTIZOU Géraldine, M VERNEDAL Clément, Mme BEDESSEM Julia, Mme DUCLOUX Béatrice et M MOUTON Michaël.

Absents excusés et représentés: M MINIER Fabien est représenté par Mme LATOUR-LEYRAT Fabienne, Mme VALETTE Nathalie est représentée par M MOUTON Michaël et M JERRETIE Christophe est représenté par Mme DUCLOUX Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme VEYTIZOU Géraldine.

Le Conseil Municipal réuni le jeudi 13 janvier 2022 à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Hervé LONGY, Maire :

- Accepte par 19 voix pour, d'ajouter à l'ordre du jour du conseil un dossier: Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour l'acquisition d'un serveur informatique,
- Autorise, par 19 voix pour, M le Maire à signer le marché comportant 14 lots pour l'amélioration thermique et d'usage de la salle multi activités, d'un montant total de 751 853,10€ H.T.,
- Décide, par 19 voix pour, de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2022 au taux de 40% pour l'acquisition d'un serveur informatique suivant devis estimatif d'un montant de 10.815,00€ H.T.,

Est informé :

- *Que suite à la décision de la commission de surendettement de la Corrèze concernant un dossier de surendettement d'administrés, il sera émis un mandat au budget principal 2022 pour une créance éteinte,*
- *Suite à demande d'un élu municipal : de la situation à l'école suite à un cas de covid détecté récemment dans une classe, de l'évolution prévue des effectifs communaux suite à des départs en retraite d'agents en 2022, de l'état d'avancement du projet de site d'exposition pour les objets issus du dépôt de Tintignac dans un bâtiment du bourg dans le cadre de leur transfert du musée de Sarran à la mi-mars, de la création de l'association Collectif Santé LNSC en décembre 2021, dont le siège social est à Naves et qui a pour but de créer un collectif légitime afin de travailler ensemble autour de la question de l'attractivité médicale sur les communes de Lagraulière, Naves et Saint Clément.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

Le 24 janvier 2022
M Le Maire

Hervé L.

